

Programme de logements pour les ruraux et les autochtones. Les objectifs de ce programme sont de fournir des logements adéquats aux ménages et aux personnes à faible revenu des localités rurales dont la population est de 2,500 habitants ou moins, de donner aux particuliers et organismes admissibles l'occasion de jouer un rôle dans tous les aspects du logement et de créer des emplois, et d'encourager la conception et l'utilisation de plans de maisons qui répondent aux besoins ruraux. Depuis le début du programme en 1974, lequel prévoyait 50,000 achèvements sur cinq ans, plus de 30,000 logements ont été mis en chantier ou remis en état. En 1978, le nombre a presque doublé pour s'établir à 15,085 au lieu de 7,563 en 1977. A ce rythme, l'objectif pourrait être atteint en 1980. Aux termes de la LNH, \$6.5 millions ont été offerts sous forme de subventions de soutien aux associations ayant pour but d'organiser ou d'aider les collectivités et les groupes autochtones, et pour permettre de réaliser des programmes de formation et de détacher des experts techniques.

Logements destinés au marché. La LNH prévoit trois formes principales d'aide relativement aux logements à vendre ou à louer sur le marché privé: assurance des prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés, prêts hypothécaires directs de dernier recours par la SCHL à des conditions analogues à celles des prêteurs du secteur privé, et aide supplémentaire pour l'achat ou la location de logements à prix modérés.

En 1978, les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés et assurés aux termes de la LNH s'élevaient à \$4.4 milliards, soit une baisse par rapport à \$6 milliards en 1977. Afin d'encourager davantage le marché hypothécaire privé, la SCHL a réduit ses propres prêts directs à \$12.9 millions en 1978.

Programme d'aide pour l'accession à la propriété (PAAP). Ce programme encourageait les prêteurs agréés et l'industrie de la construction à mettre en vente des logements à prix modéré. Pour favoriser l'accession à la propriété, la SCHL accordait des prêts et des subventions aux acheteurs admissibles de logements désignés.

Pour qu'un logement ait pu être désigné aux fins du programme, le prix de vente ne devait pas dépasser le montant maximal fixé par la SCHL pour des secteurs déterminés du marché. En mai 1978, une nouvelle version du PAAP a été adoptée qui prévoyait des prêts pour la réduction des paiements à l'intention d'acheteurs de maisons neuves financées par des prêts assurés aux termes de la LNH. Ce programme a été abandonné graduellement par suite de la généralisation des hypothèques à paiements progressifs.

Les hypothèques à paiements progressifs, instituées en 1978 par la SCHL, peuvent s'appliquer tant aux logements neufs qu'aux logements existants, qu'il s'agisse d'accession à la propriété ou de location. Les paiements hypothécaires mensuels commencent à un niveau relativement faible et sont majorés chaque année durant la première décennie de la période d'amortissement. Les paiements subséquents demeurent constants pour le reste de la durée de l'hypothèque. Dans le cas d'une hypothèque de type classique, le montant global de la dette est remboursé par des mensualités d'un montant égal. A la fin de 1978, 3,743 logements avaient été approuvés aux termes des nouvelles dispositions, dont 2,124 étaient des logements de location.

Programme d'aide au logement locatif (PALL). Ce programme encourageait la production de logements à prix modéré destinés à la location. Les projets étaient financés pour la plupart par des prêteurs agréés du secteur privé et devaient respecter les dimensions et les prix fixés par la SCHL.

Les constructeurs pouvaient bénéficier de ce programme d'aide lorsque le coût de construction et d'exploitation était supérieur aux loyers qui pouvaient être demandés. Au cours des huit premiers mois de 1978, 1,920 logements ont été approuvés. Le programme a cessé d'exister en septembre 1978.

Rassemblement de terrains et infrastructure municipale. Un des grands objectifs du gouvernement fédéral est l'existence d'un parc suffisant de terrains viabilisés pour la construction résidentielle. Au cours de 1978, le groupe de travail fédéral-provincial